

La popularité dont jouit la radio est clairement démontrée par le nombre toujours croissant des postes récepteurs (voir tableau 79), qui, de 9,956 qu'il était en 1923 (exercice terminé le 31 mars), a augmenté à 598,358 en 1932. En voici la répartition parmi les différentes provinces: Ontario, 285,048; Québec, 127,804; Saskatchewan, 31,487; Manitoba, 35,262; Colombie Britannique, 55,534; Alberta, 27,481; Nouvelle-Ecosse, 21,109; Nouveau-Brunswick, 13,256; Ile du Prince-Edouard, 1,189; Territoires du Nord-Ouest et Yukon, 188. Au cours de l'année civile 1930, le total des ventes de récepteurs au Canada se chiffrait par 223,228 unités ayant une valeur de \$22,776,225; 170,082 unités valant \$19,196,936 ont été fabriquées dans cette année.

Le tableau 79 donne un résumé du nombre des postes canadiens de sans fil au Canada pour la période 1928-32.

**79.—Stations de télégraphie et téléphone sans fil fonctionnant au Canada le 31 mars 1928-32.**

Genre de station.	1928.	1929.	1930.	1931.	1932.
Stations du littoral (appartenant au gouvernement).	33	30	28	29	29
Stations de repérage (appartenant au gouvernement).	8	11	12	12	12
Stations de navigation (appartenant au gouvernement).	33	37	44	47	50
Stations radio-phares (appartenant au gouvernement).	8	8	15	19	20
Stations radiotéléphoniques (appartenant au gouv.).	4	4	4	4	5
Stations de terre.	27	27	1	1	1
Stations de navigation (commerciales).	279	296	275	272	241
Stations du littoral à rayon restreint.	3	3	4	4	4
Stations commerciales publiques.	7	4	47	50	32
Stations commerciales privées.	77	98	138	131	112
Stations commerciales d'irradiation.	84	79	81	80	77
Stations expérimentales.	42	46	71	91	107
Stations expérimentales d'amateurs.	532	584	610	728	898
Stations d'irradiation d'amateurs.	15	12	10	8	7
Stations privées de réception.	268,420	297,398	424,146	523,100 <sup>1</sup>	598,358 <sup>1</sup>
Ecoles de radiotéléphonie.	9	5	6	6	5
Avions licenciés munis d'appareils de transmission.	-	2	3	-	1
<b>Totaux.</b>	<b>269,581</b>	<b>298,644</b>	<b>425,495</b>	<b>524,582</b>	<b>599,959</b>

<sup>1</sup> Y compris 873 permis accordés gratuitement aux aveugles.

**Section 3.—Commission Canadienne de radiodiffusion.<sup>1</sup>**

L'adoption d'une politique de radiodiffusion nationale en 1932 fut le résultat de deux enquêtes approfondies dans la situation de la radiodiffusion au Canada, l'une par une Commission Royale en 1929 et l'autre par un comité spécial de la Chambre des Communes en 1932. La Commission Royale, dont le président était Sir John Aird, examina non seulement la situation canadienne mais fit aussi un relevé des systèmes de radiodiffusion en existence aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne et certains pays d'Europe. Son rapport qui fut présenté au gouvernement en septembre 1929 recommandait la création d'un monopole national de radiodiffusion au Canada sous le contrôle d'une corporation créée par le gouvernement fédéral. Une des principales considérations influençant le rapport de la Commission était la désirabilité de fournir un service de radiodiffusion au Canada propre aux principaux besoins spéciaux du pays et libre de toute influence extérieure.

<sup>1</sup> Par courtoisie de Hector Charlesworth, président de la Commission Canadienne de Radiodiffusion.